

RÉGLEMENT de la BOURSE



CHAMPIONNAT BI DÉPARTEMENTAL 11 ET 12 OCTOBRE 2025

- La bourse se tiendra le Samedi 11 de 14 h à 18 h
Le Dimanche ouverture à 9 h délogement à 16h30
Ouvert à tous les éleveurs, nombres d'oiseaux illimités
Accueil des oiseaux le Samedi de 13h à 14h
Le Dimanche de 8h à 9h
- Un contrôle sanitaire de tous les oiseaux sera effectué à l'entrée de la salle Tout oiseau reconnu malade sera refusé ainsi que le lot l'accompagnant.
- Un certificat de non contamination de la Direction des Services Vétérinaires du département d'origine des oiseaux sera demandé lors de l'inscription.
- Ne seront acceptés à la vente :
Que les oiseaux d'élevage, bagué réglementairement
(Bague métallique fermée). Contrôle à l'engagement
- Les cages devront être propres et non surchargées.
- Un récapitulatif des ventes (fourni à l'arrivée) devra être rempli par chaque éleveur et remis au secrétaire en fin de la journée, pour la tenue du registre obligatoire des ventes
- Aucun oiseau interdit à la vente par les lois et décrets en vigueur ne pourra être accepté. Les oiseaux de parc, et les volailles ne sont pas admis.
- Pour les oiseaux soumis à déclaration **IFAP**, l'exposant devra se munir du **document de Traçabilité**
- Le droit d'inscription est de : 5 € le mètre, sur 3 cages en hauteur maximum
- Les prix de vente sont libres.

- L'entrée est gratuite pour l'éleveur (accompagnateurs entrée 2,00€).
- L'Amicale des Volières Fougeraises ne pourra pas être tenue pour responsable, en cas d'accident, de vol, de litige, avant, pendant ou après l'exposition. Chaque éleveur s'occupera de cession de ses oiseaux.
- Un apéritif sera servi à chaque éleveur et exposant le dimanche midi
- Une restauration est prévue sur place, plat chaud
Réservation conseillée
- Tous les participants à l'exposition s'engagent à respecter le présent règlement.

Réservations : DANDIN Denis 06 66 18 78 15
ROUSSEAU Gérard 06 16 48 70 79

Amicale des Volières Fougeraises